



## Rémunération des CCI et CCA

Communiqué diffusé sur le site [www.ca-languedoc.fr](http://www.ca-languedoc.fr) le 12 février 2021

Maurin, le 12 février 2021,

Conformément à la recommandation BCE du 15 décembre 2020, il sera proposé à l'assemblée générale de la caisse régionale se tenant le 30 mars 2021, le versement d'une rémunération de 2,55€ euros par Certificat Coopératif d'Investissement et de 2,55€ par Certificat Coopératif d'Associé.

*Retrouvez toutes les informations règlementées sur le site [www.ca-languedoc.fr](http://www.ca-languedoc.fr)  
dans l'espace MA CAISSE REGIONALE.*

*Chargé des relations investisseurs : Bastien BONIFACIO, [bastien.bonifacio@ca-languedoc.fr](mailto:bastien.bonifacio@ca-languedoc.fr)*

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du LANGUEDOC**

Société Coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de Crédit - Siège Social situé : Avenue de Montpelliéret - Maurin 34977 LATTES Cédex - RCS Montpellier 492 826 417 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 025 828